



Doc. 12889
23 avril 2012

La bonne gouvernance et l'éthique du sport

Amendement¹ n° 2

déposé par la Commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias

Dans le projet de résolution, à la fin du paragraphe 6.2, ajouter les mots suivants:

", et en particulier la décision du 11 mai 2010 qui a suspendu la procédure pénale ouverte par le parquet de Zoug contre deux personnes physiques et la FIFA;"

1. 2012 - Deuxième partie de session

